

Section 0. Avis d'appel d'offres



Nom de l'Autorité contractante : Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN)

Objet : Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Référence SIGMAP : S_PAS_91131

Avis : AAOI n° 006 PR/ANAN/DG/DAF/PRMP/A-PRMP du 29/05/2024

Identification de la procédure : Appel d'offres ouvert international

- 1.) Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) publié sur le portail web des marchés publics le 17 mai 2024, version 2.
- 2.) L'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds l'Etat, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande).
- 3.) L'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants :
 - assurer un transfert efficace des vivres depuis les entrepôts au niveau des communes (ou les magasins régionaux) vers les magasins des écoles conformément à un plan de distribution établi et validé par l'agence ;

BON À LANCER

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

- apporter des conseils et un appui technique de sorte à assurer un bon déroulement des opérations de gestion des cantines scolaires en interaction directe avec les écoles, les communautés et les autorités locales ;
- mettre en œuvre des activités d'intermédiation sociale par le renforcement des capacités des communautés pour qu'elles puissent, à moyen terme, s'approprier et gérer de manière efficace et autonome les cantines ;
- assurer, au quotidien, la collecte des données et, à travers le système d'information de l'agence, la mise à disposition d'informations sur la mise en œuvre du programme ;
- produire des rapports mensuels et trimestriels de gestion des cantines scolaires pour assurer la transparence et l'efficacité des opérations.

Chaque lot aboutira à la signature d'un accord cadre mono attributaire d'une durée de trois (03) ans maximum non renouvelable, avec le prestataire qui serait sélectionné. Ledit accord cadre sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin. Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande.

Les services sont répartis en dix-neuf (19) lots comme suit :

N° Lot	Nom du Lot	Départements	Communes	Nombre d'écoles
1	Ouébé I	Ouébé	Adjohoun, Bonou, Akpro-Misséré, Dangbo	206
2	Ouébé II	Ouébé	Aguégués, Porto-Novo, Sèmè Kpodji, Adjara, Avrankou	203
3	Plateau	Plateau I	Adja Ouèrè, Kétou	206
4	Plateau	Plateau II	Pobè, Sakété, Kétou, Ifangni	198
5	Atlantique I	Atlantique	Allada, Zè, Toffo	248
6	Atlantique II	Atlantique	Abomey-Calavi, Kpomassè, Ouidah, Sô-Ava, Tori Bossito et Cotonou	325
7	Mono	Mono	Athiébé, Bopa, Comè, Grand-Popo, Houeyogbé, Lokossa	378

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

8	Couffo	Couffo	Aplahoué, Klouékanmè, Djakotomey, Dogbo	350
9	Zou I	Zou	Zagnanado, Ouinhi, Covè, Zakpota	245
10	Zou II	Zou	Abomey, Agbangnizoun, Bohicon, Zogbodomey	225
11	Collines I	Collines	Savalou, Bantè, Ouèsse	258
12	Collines II	Collines	Dassa-Zoumè, Glazoué, Savè	259
13	Atacora I	Atacora	Boukoumbé, Cobly, Natitingou	286
14	Atacora II	Atacora	Kérou, Kouandé, Péhunco, Toucountouna	294
15	Donga I	Donga	Djougou	192
16	Donga II	Donga	Bassila, Copargo, Ouaké	227
17	Borgou I	Borgou	Bembèrèkè, Nikki, Kalalé, Pèrèrè	324
18	Borgou II	Borgou	Parakou, Tchaourou, N'Dali, Sinendé	293
19	Alibori	Alibori	Karimama, Kandi, Gogounou	228
TOTAL				4945

Un candidat peut proposer des offres pour tous les dix-neuf (19) lots mais ne pourra pas être attributaire de plus de deux (02) lots.

Lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le (s) lot (s) sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé.

Les variantes ne seront pas prises en considération.

4.) La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

5.) Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) ou son secrétariat; email : contact.anan@presidence.bj , et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2^{ème} rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB Cotonou, Bénin de : 08 heures à 12 heures 30 minutes heure locale (GMT+1) et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heure locale (GMT+1).

6.) Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques et expériences :

- ✓ Être une entreprise exerçant dans l'un des domaines suivants : intermédiation sociale, gestion de projet d'éducation et en mobilisation sociale, planification et suivi de la mise en œuvre des projets/programmes de développement (préférentiellement d'alimentation scolaire), cette preuve peut être apportée par le registre de commerce, les statuts et/ou la carte professionnelle de commerçant valide ;
- ✓ Pour chaque lot, avoir effectivement exécuté en tant que prestataire ou sous-traitant, au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) et celle en cours (2024), au moins un (01) marché de gestion des projets d'éducation ou de mobilisation ou d'intermédiation sociale d'un montant minimum par marché (F.CFA, hors taxes) fixé par lot dans le tableau comme suit :

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Cent soixante millions quatre-vingt et un mille sept cent soixante deux	160 081 762
02	Ouémé II	Cent cinquante-sept millions sept cent cinquante mille quatre cent soixante quatorze	157 750 474
03	Plateau	Cent soixante millions quatre-vingt et un mille sept cent soixante deux	160 081 762

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
04	Plateau	Cent cinquante-trois millions huit cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt quinze	153 864 995
05	Atlantique I	Cent quatre-vingt-douze millions sept cent dix-neuf mille sept cent quatre-vingt onze	192 719 791
06	Atlantique II	Deux cent cinquante-deux millions cinq cent cinquante-six mille cent soixante-dix huit	252 556 178
07	Mono	Deux cent quatre-vingt-treize millions sept cent quarante-deux mille deux cent soixante trois	293 742 263
08	Couffo	Deux cent soixante-onze millions neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent soixante seize	271 983 576
09	Zou I	Cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trois	190 388 503
10	Zou II	Cent soixante-quatorze millions huit cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt cinq	174 846 585
11	Collines I	Deux cent millions quatre cent quatre vingt -dix mille sept cent cinquante et un	200 490 751
12	Collines II	Deux cent un million deux cent soixante-sept mille huit cent quarante sept	201 267 847
13	Atacora I	Deux cent vingt-deux millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent trente sept	222 249 437
14	Atacora II	Deux cent vingt-huit millions quatre cent soixante-six mille deux cent quatre	228 466 204
15	Donga I	Cent quarante-neuf millions deux cent deux mille quatre cent dix neuf	149 202 419
16	Donga II	Cent soixante-seize millions quatre cent mille sept cent soixante-dix sept	176 400 777
17	Borgou I	Deux cent cinquante et un millions sept cent soixante-dix-neuf mille quatre-vingt deux	251 779 082
18	Borgou II	Deux cent vingt-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille cent huit	227 689 108
19	Alibori	Cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante treize	177 177 873

Justifié par les copies légalisées d'attestations de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception, assortis des contrats (page de garde, de signature et pages portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administrations publiques, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.

- Disposer du Personnel clé (chargé de programme, médiateurs, superviseurs) nécessaire à la réalisation satisfaisante de la prestation tel qu'exigé au point 5 des



Critères de qualification de la Sous-section C : Critères d'évaluation et de qualification.

- Disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des prestations (moyens de déplacement pour le personnel et moyens de transport des vivres) tel que demandé dans la sous-section C : critères de qualification.

Exigences financières :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) au moins égal aux montants fixés pour chaque lot dans le tableau comme suit :

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Trois cent vingt millions cent soixante-trois mille cinq cent vingt-quatre	320 163 524
02	Ouémé II	Trois cent quinze millions cinq cent mille neuf cent quarante-neuf	315 500 949
03	Plateau	Trois cent vingt millions cent soixante-trois mille cinq cent vingt-quatre	320 163 524
04	Plateau	Trois cent sept millions sept cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf	307 729 989
05	Atlantique I	Trois cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois	385 439 583
06	Atlantique II	Cinq cents cinq millions cent douze mille trois cent cinquante-six	505 112 356
07	Mono	Cinq cents quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq-cents vingt-cinq	587 484 525
08	Couffo	Cinq cents quarante-trois millions neuf-cent soixante-sept mille-cent-cinquante-trois	543 967 153
09	Zou I	Trois cent quatre-vingts millions sept-cent soixante-dix-sept-mille sept	380 777 007
10	Zou II	Trois cent quarante-neuf-millions six-cent quatre-vingt-treize mille cent-soixante-dix	349 693 170
11	Collines I	Quatre cent-millions neufs-cent-quatre-vingt-un-milles-cinq cent-un	400 981 501
12	Collines II	Quatre cent-deux-millions cinq cent trente-cinq mille six -cent quatre-vingt treize	402 535 693



Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
13	Atacora I	Quatre cent-quarante-quatre-millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit-mille huit -cent-soixante-treize	444 498 873
14	Atacora II	Quatre cent-cinquante-six-millions neufs cents-trente-deux-mille quatre -cent-huit	456 932 408
15	Donga I	Deux cent-quatre-vingt-dix- huit-millions-quatre cent-quatre mille huit cent trente huit	298 404 838
16	Donga II	Trois cent cinquante-deux millions huit cent-un mille cinq cent cinquante trois	352 801 553
17	Borgou I	Cinq cent trois millions cinq cent cinquante huit mille cent soixante quatre	503 558 164
18	Borgou II	Quatre cent cinquante cinq millions trois cent soixante-dix-huit mille deux-cent dix sept	455 378 217
19	Alibori	Trois cent cinquante-quatre millions trois cent cinquante-cinq mille sept cent quarante-cinq	354 355 745

Le chiffre d'affaires moyen annuel devra être justifié par les états financiers fournis dans la forme prescrite par l'annexe A-3-2, pièce 1 ;

Pour être attributaire de plusieurs lots, le chiffre d'affaires annuel moyen réalisé devra être au moins égal à la somme des chiffres d'affaires correspondant aux lots pour lesquels, le soumissionnaire est présumé attributaire ;

- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit, justifiée pour chaque lot par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin, à hauteur de :

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Dix-sept millions sept cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante deux	17 786 862
02	Ouémé II	Dix-sept millions cinq cent vingt-sept mille huit cent trente	17 527 830
03	Plateau	Dix-sept millions sept cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante deux	17 786 862
04	Plateau	Dix-sept millions quatre-vingt-seize mille cent onze	17 096 111
05	Atlantique I	Vingt et un millions quatre cent treize mille trois cent dix	21 413 310

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
06	Atlantique II	Vingt-huit millions soixante et un mille sept cent quatre-vingt-dix huit	28 061 798
07	Mono	Trente-deux millions six cent trente-huit mille vingt neuf	32 638 029
08	Couffo	Trente millions deux cent vingt mille trois cent quatre-vingt-dix sept	30 220 397
09	Zou I	Vingt et un millions cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-dix huit	21 154 278
10	Zou II	Dix-neuf millions quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-huit	19 427 398
11	Collines I	Vingt-deux millions deux cent soixante-seize mille sept cent cinquante	22 276 750
12	Collines II	Vingt-deux millions trois cent soixante-trois mille quatre-vingt quatorze	22 363 094
13	Atacora I	Vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt deux	24 694 382
14	Atacora II	Vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cent trente quatre	25 385 134
15	Donga I	Seize millions cinq cent soixante-dix-huit mille quarante sept	16 578 047
16	Donga II	Dix-neuf millions six cent mille quatre-vingt six	19 600 086
17	Borgou I	Vingt-sept millions neuf cent soixantequinze mille quatre cent cinquante quatre	27 975 454
18	Borgou II	Vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt dix	25 298 790
19	Alibori	Dix-neuf millions six cent quatre-vingt-six mille quatre cent trente	19 686 430

NB : Les deux exigences financières liées au chiffre d'affaires annuel (CAAM) et à la production de l'attestation de capacité financière ne sont pas cumulables.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Exigences techniques et expériences :

- Être une entreprise exerçant dans l'un des domaines suivants : intermédiation sociale, gestion de projet d'éducation et en mobilisation sociale, planification et suivi de la mise en œuvre des projets/programmes de développement (préférentiellement d'alimentation scolaire); cette preuve peut être apportée par le registre de commerce, les statuts et/ou la carte professionnelle de commerçant;

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

- Disposer d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement (directeur technique ou directeur d'exploitation, chargé de programme, médiateurs, superviseurs) nécessaire à la réalisation satisfaisante de la prestation tel qu'exigé au point 5 des Critères de qualification de la Sous-section C. : Critères d'évaluation et de qualification.
- Disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des prestations tel que demandé dans la sous-section C : critères de qualification.

Exigences financières :

- Produire le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour les entreprises qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence ;
- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit, justifiée pour chaque lot par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin, à hauteur de :

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Dix-sept millions sept cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante deux	17 786 862
02	Ouémé II	Dix-sept millions cinq cent vingt-sept mille huit cent trente	17 527 830
03	Plateau	Dix-sept millions sept cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante deux	17 786 862
04	Plateau	Dix-sept millions quatre-vingt-seize mille cent onze	17 096 111
05	Atlantique I	Vingt et un millions quatre cent treize mille trois cent dix	21 413 310
06	Atlantique II	Vingt-huit millions soixante et un mille sept cent quatre-vingt-dix huit	28 061 798
07	Mono	Trente-deux millions six cent trente-huit mille vingt neuf	32 638 029
08	Couffo	Trente millions deux cent vingt mille trois cent quatre-vingt-dix sept	30 220 397
09	Zou I	Vingt et un millions cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-dix huit	21 154 278

BON A LANCER

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
10	Zou II	Dix-neuf millions quatre cent vingt-sept trois cent quatre-vingt-dix huit	19 427 398
11	Collines I	Vingt-deux millions deux cent soixante-seize mille sept cent cinquante	22 276 750
12	Collines II	Vingt-deux millions trois cent soixante-trois mille quatre-vingt quatorze	22 363 094
13	Atacora I	Vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt deux	24 694 382
14	Atacora II	Vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cent trente quatre	25 385 134
15	Donga I	Seize millions cinq cent soixante-dix-huit mille quarante sept	16 578 047
16	Donga II	Dix-neuf millions six cent mille quatre-vingt six	19 600 086
17	Borgou I	Vingt-sept millions neuf cent soixantequinze mille quatre cent cinquante quatre	27 975 454
18	Borgou II	Vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt dix	25 298 790
19	Alibori	Dix-neuf millions six cent quatre-vingt-six mille quatre cent trente	19 686 430

- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels à hauteur des montants fixés par lot comme mentionné dans le tableau et justifié par une attestation délivrée par une institution agréée en République du Bénin et valide pendant la durée de validité des offres :

Lots	Départements	Montants	
		En lettres.	En chiffres
01	Ouémedé I	Trois cent cinquante-deux millions cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-dix-sept	352 179 877
02	Ouémedé II	Trois cent quarante-sept millions cinquante et un mille quarante-quatre	347 051 044
03	Plateau	Trois cent cinquante-deux millions cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-dix-sept	352 179 877
04	Plateau	Trois cent trente-huit millions cinq cent deux mille neuf cent quatre-vingt-huit	338 502 988
05	Atlantique I	Quatre cent vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quarante et un	423 983 541
06	Atlantique II	Cinq cent cinquante-cinq millions six cent vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-douze	555 623 592

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Lots	Départements	Montants	
		En lettres	En chiffres
07	Mono	Six cent quarante-six millions deux cent trente-deux mille neuf cent soixante-dix-huit	646 232 978
08	Couffo	Cinq cent quatre-vingt-dix-huit millions trois cent soixante-trois mille huit cent soixante-huit	598 363 868
09	Zou I	Quatre cent dix-huit millions huit cent cinquante-quatre mille sept cent huit	418 854 708
10	Zou II	Trois cent quatre-vingt-quatre millions six cent soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-sept	384 662 487
11	Collines I	Quatre cent quarante et un millions soixante-dix-neuf mille six cent cinquante et un	441 079 651
12	Collines II	Quatre cent quarante-deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-deux	442 789 262
13	Atacora I	Quatre cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quarante-huit mille sept cent soixante et un	488 948 761
14	Atacora II	Cinq cent deux millions six cent vingt-cinq mille six cent quarante-neuf	502 625 649
15	Donga I	Trois cent vingt-huit millions deux cent quarante-cinq mille trois cent vingt-deux	328 245 322
16	Donga II	Trois cent quatre-vingt-huit millions quatre-vingt-un mille sept cent neuf	388 081 709
17	Borgou I	Cinq cent cinquante-trois millions neuf cent treize mille neuf cent quatre-vingt-un	553 913 981
18	Borgou II	Cinq cent millions neuf cent seize mille trente-huit	500 916 038
19	Alibori	Trois cent quatre-vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-onze mille trois cent vingt	389 791 320

NB : les exigences financières liées à la production de l'attestation de capacité financière et de l'attestation d'assurance de risques professionnels sont cumulables.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées (Sous-section C : Critères d'évaluation et de qualification et Annexe A-3 : Pièces nécessaires pour l'examen de la qualification).

7.) Le délai de réalisation de la prestation pour chaque lot est de **trente-six (36) mois**, à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage de la prestation qui sera notifiée au prestataire retenu après les formalités administratives d'enregistrement de contrat.

8.) Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 07/.../2024. Le dossier d'appel d'offres en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2^{ème} rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB, Cotonou, Bénin. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9.) Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques par lot à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB accessible et lisible sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2^{ème} rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB, Cotonou, Bénin, au plus tard le 08/.../2024 à 10 heure locale (GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10.) Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : salle de réunion, 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2^{ème} rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB, Cotonou, Bénin, le 08/.../2024 à 10H30 mn heure locale (GMT+1).

11.) Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant fixé par lot comme mentionné dans le tableau :

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Lots	Départements	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémedé I	Trois millions deux cent un mille six cent trente-cinq	3 201 635
02	Ouémedé II	Trois millions cent cinquante-cinq mille neuf	3 155 009
03	Plateau	Trois millions deux cent un mille six cent trente-cinq	3 201 635
04	Plateau	Trois millions soixante-dix-sept mille trois cents	3 077 300
05	Atlantique I	Trois millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-seize	3 854 396
06	Atlantique II	Cinq millions cinquante et un mille cent vingt-quatre	5 051 124
07	Mono	Cinq millions huit cent soixante-quatorze mille huit cent quarante-cinq	5 874 845
08	Couffo	Cinq millions quatre cent trente-neuf mille six cent soixante-douze	5 439 672
09	Zou I	Trois millions huit cent sept mille sept cent soixante-dix	3 807 770
10	Zou II	Trois millions quatre cent quatre-vingt-seize mille neuf cent trente-deux	3 496 932
11	Collines I	Quatre millions neuf mille huit cent quinze	4 009 815
12	Collines II	Quatre millions vingt-cinq mille trois cent cinquante-sept	4 025 357
13	Atacora I	Quatre millions quatre cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf	4 444 989
14	Atacora II	Quatre millions cinq cent soixante-neuf mille trois cent vingt-quatre	4 569 324
15	Donga I	Deux millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille quarante-huit	2 984 048
16	Donga II	Trois millions cinq cent vingt-huit mille seize	3 528 016
17	Borgou I	Cinq millions trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux	5 035 582
18	Borgou II	Quatre millions cinq cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-deux	4 553 782
19	Alibori	Trois millions cinq cent quarante-trois mille cinq cent cinquante-sept	3 543 557

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises (*loi n° 2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin*), la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.



Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

12.) Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13.) Les offres doivent être présentées et déposées par lot séparé par enveloppe sous peine de rejet.

